

Un autre drame a été évité

Six membres d'une famille de Rock Forest intoxiqués au monoxyde de carbone

Pascale BRETON

Sherbrooke

Une tragédie qui serait venue s'ajouter à celle qui a emporté dans la mort deux adolescents dimanche a été évitée de justesse lorsque six membres d'une même famille ont été évacués en catastrophe de leur résidence dans la nuit de vendredi à samedi, cette fois à Rock Forest.

Malheureusement, le jeune couple d'adolescents retrouvé sans vie dans une résidence de la rue Wallace, à Bromptonville dimanche après-midi, n'a pas eu cette chance. Rachel Dubois et Simon Therrien, tous deux âgés de 16 ans, ont été retrouvés au sous-sol de la résidence familiale des Dubois. Un chat mort gisait près d'eux.

En découvrant les corps, les parents de Rachel Dubois ont bien tenté des manoeuvres de réanimation, mais il n'y avait plus rien à faire. L'arrivée des premiers secours a permis de déterminer que la présence de monoxyde de carbone dans la résidence était anormalement élevée.

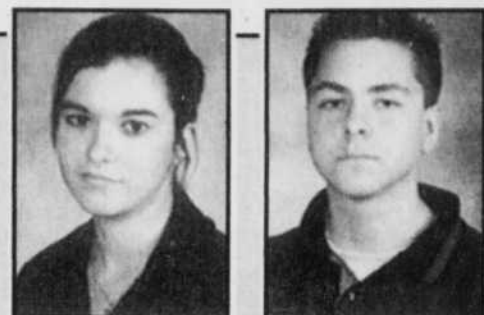
Chaque année, les pompiers du Service de protection contre les incendies de Sherbrooke sont appelés à répondre à une vingtaine d'appels concernant une intoxication au monoxyde de carbone.

«Nous avons répondu à 26 appels en 1999, mais il y a deux ou trois fois plus de cas que ce chiffre parce qu'ils ne sont pas tous rapportés», explique le directeur du Service, Michel Richer.

Ce sont d'ailleurs les pompiers de Sherbrooke qui sont intervenus à Rock Forest dans la journée de vendredi dernier. Des malaises physiques avaient d'abord conduit les six membres d'une même famille, deux adultes et quatre enfants âgés de 4 à 12 ans, à l'hôpital vendredi matin.

«Après avoir effectué une prise de sang, le médecin a constaté que le monoxyde de carbone était trop élevé et toute la famille a été conduite à

À BROMPTONVILLE, LA FAUTE À LA FOURNAISE?



Imacom-Doguerre, Martin Blache

Des enquêteurs et spécialistes en chauffage ont examiné la cheminée de la résidence de la rue Wallace, à Bromptonville, où les jeunes Rachel Dubois et Simon Therrien, tous deux âgés de 16 ans, ont été retrouvés sans vie, dimanche. Une défectuosité de la fournaise pourrait être à l'origine de la tragédie.

Montréal, pour subir un traitement à l'hyperbare. Nous sommes allés inspecter la maison, mais l'aération avait été faite et nos mesures n'ont pas permis de détecter une grande quantité de monoxyde», relate Michel Richer.

À son retour de Montréal, le père de famille s'est tout de suite procuré un détecteur de monoxyde de carbone qu'il a installé le jour même dans la résidence.

«Dans la soirée, le détecteur s'est mis à sonner et nous avons été appelés

de nouveau sur place. Cette fois, la présence de monoxyde était très élevée. S'il n'y avait pas eu de détecteur, nous aurions fait face à une autre tragédie, impliquant cette fois six personnes», soutient le directeur du Service de protection contre les incendies.

Une trappe de cheminée tombée accidentellement est responsable de l'intoxication à Rock Forest, tandis qu'à Bromptonville, le drame semble avoir été déclenché par une défectuosité du système de chauffage au gaz.

Le monoxyde de carbone agit sournoisement au niveau des cellules sanguines, comme l'explique le coronarologue René-Maurice Bélanger. «Le monoxyde se mélange peu à peu dans le sang et masque l'oxygène au niveau de la respiration. En grande quantité, le monoxyde cause la mort, comme dans le cas des deux jeunes de Bromptonville. C'est une mort qui n'est pas douloureuse, plutôt euphorique parce que les victimes deviennent lentement engourdis, sans s'en apercevoir.»

La fournaise aurait rejeté ses émanations à l'intérieur

Des voisins atterrés Rachel et Simon laissent un grand vide au Séminaire de Sherbrooke

AUTRES TEXTES EN A2

LES SPORTS

De vieux souvenirs du tournoi pee-wee de Québec refont surface

CAHIER C



Bruno Pelletier triomphe en solo à Paris (D7)

Météo / D2

NUAGEUX

2

6h38

17h23



27 fév 06 mars 13 mars 20 mars



EXCÈS DE ZÈLE MATINAL...

Les policiers de la SQ reprennent les moyens de pression

Sans convention collective depuis plus de 20 mois, les policiers de la Sûreté du Québec ont profité de l'heure de pointe matinale, hier, pour dresser des barrages et intercepter systématiquement les automobilistes afin de vérifier s'ils avaient bouclé leur ceinture de sécurité. LES DÉTAILS EN A4.

Ryan critique durement le projet de loi sur la clarté référendaire

Alexandre SIROIS
Ottawa (PC)

Claude Ryan n'y est pas allé de main morte, hier, et a fermement critiqué le projet de loi sur les conditions référendaires, devenant ainsi l'un des premiers fédéralistes reconnus à exprimer ouvertement sa dissidence.

M. Ryan a notamment estimé que le Parlement et le gouvernement fédéral, en formulant un jugement sur la clarté d'une éventuelle question référendaire, «s'ingéreraient, à tout le moins directement, dans la rédaction de la question». Une attitude que l'ancien politicien a qualifiée «non plus de véritable fédéralisme, mais d'un régime de tutelle».

S'il ne nie pas la responsabilité du gouvernement fédéral dans le cas d'un éventuel référendum au Québec, M. Ryan croit que le projet de loi sur les conditions référendaires, dans sa forme actuelle, est cependant loin d'être la démarche appropriée.

M. Ryan, qui témoignait hier devant le comité législatif qui étudie le projet de loi concocté par le ministre



Claude Ryan

des Affaires inter-gouvernementales, Stéphane Dion, pense qu'une telle initiative a simplement été provoquée par la méfiance et la crainte.

«Cette attitude se traduit, dans le projet de loi, en des propositions dont certaines sont hautement contestables à la lumière du principe fédéral et du principe démocratique, et sont de nature à envenimer les rapports entre le Canada et une partie importante de la population du Québec», a dit M. Ryan. L'ancien ministre croit en effet que le gouvernement fédéral va trop loin, et risque de se faire «donner une leçon» par les Québécois.

Ainsi, si M. Ryan était député à la Chambre des communes actuellement, il voterait contre le projet de loi. «Je trouve qu'il est contraire au principe fédéral qui veut que deux parlements ne doivent pas légiférer en même temps sur le même sujet. Si un sujet relève de la compétence de l'Assemblée

nationale, elle légifère à ce sujet-là. Si (elle le fait) de manière erronée ou abusive, des recours devant les tribunaux sont possibles», a-t-il déclaré à l'issue de son témoignage.

Si le projet de loi est adopté tel quel, M. Ryan craint aussi que la question référendaire soit jugée confuse, en Chambre des communes, par des députés de l'extérieur du Québec, et qu'une majorité de députés québécois s'y opposent. «Indéfendable en regard des principes démocratiques, la situation ainsi créée risquerait d'être intenable au plan politique», a-t-il dit.

Et si M. Ryan soutient que les questions référendaires n'étaient pas claires lors des deux derniers référendums, il pense tout de même que leur formulation est du ressort du gouvernement du Québec.

Mais par-dessus tout, l'ancien chef du Parti libéral du Québec estime que le gouvernement fédéral devrait profiter de «l'accalmie relative» sur la question de l'unité nationale pour se pencher sur le renouvellement du fédéralisme canadien au lieu d'attiser les passions. «On devrait quitter cette mentalité de chasse aux sorcières. Ce n'est pas ça l'esprit qui va permettre de renforcer le Canada», a-t-il affirmé.

Elle réclame 21 000 \$ pour un sein amoché

Jacques LEMOINE
Sherbrooke

Pour s'être blessée à un sein en s'accrochant sur une tige de métal qui dépassait d'un support à vêtements, une femme de 52 ans réclame une compensation de 21 000 \$ au magasin Wal-Mart.

Sa réclamation a été déposée en Cour du Québec, à Sherbrooke, par l'intermédiaire de Me Jean-Claude Boutin.

La requérante a subi cette blessure le 18 décembre 1997 dans le département des chandails pour homme, à Rock Forest.

Son mari demande aussi à cette compagnie un dédommagement de 5000 \$ pour perte de jouissance de la vie à la suite de cet événement.

La dame relate dans sa procédure qu'elle a dû être traitée au Pavillon Bowen du CUSE après avoir été blessée.

Sa blessure lui a occasionné des souffrances, lui a causé de l'insomnie et lui a donné lieu à des inconforts pendant au moins six mois.

On reproche notamment à Wal-Mart le fait que cette tige de métal, qui dépassait le support, était dangereuse pour la clientèle.

Me Boutin estime que cette tige a été la seule et unique cause des dommages de ses clients qui sont en droit d'être compensés.

HONDA

*P.D.S.F. de la berline Civic Édition Spéciale à transmission manuelle (modèle EJ651YXV). Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Tous les détails chez votre concessionnaire Honda.

CIVIC ÉDITION SPÉCIALE

Seulement

16 900\$*

- Air climatisé
- Serrures électriques
- Déverrouillage sans clé
- Poignées de portières harmonisées
- Et bien plus...

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.
(division La Tribune)

TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION; Enregistrement No 0529148

LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés
Prix de vente.....3,52 \$
T.P.S.....25 \$
T.V.Q.....28 \$
Coût à l'abonné.....4,05 \$

ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance:
endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	T.V.Q.	Total
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,26 \$	189,99 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,06 \$	101,22 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$

Temps	Prix	TPS	T.V.Q.	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	20,46 \$	293,31 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	11,24 \$	161,04 \$
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	6,42 \$	92,02 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	4,01 \$	57,51 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an 700,00\$, 6 mois 410,00\$, 3 mois 245,00\$, 1 mois 130,00\$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similaires de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Il gagne 77 500 \$ au bingo!

Alain GOUPIL
Sherbrooke

Une douce frénésie flottait dans la salle de bingo du Le Baron, hier soir, lorsque Roma Croteau a crié «bingo». L'homme de Cookshire venait de remporter le gros lot de 77 500 \$, lors du Grand Tour de la Société des bingos du Québec.

«C'est une drôle de sensation», admet ce courtier en assurance âgé de 53 ans et qui joue au bingo de trois à quatre fois par semaine.

En fait, Roma Croteau sentait que le hasard lui était favorable.

«Quand je suis parti de chez moi, j'avais l'intention d'aller jouer à Sainte-Famille, mais j'ai changé d'idée en cours de route. Il faut croire que j'ai pris la bonne décision», disait-il quelques minutes après avoir gagné le gros lot qui l'a transformé en star d'un soir parmi les centaines de joueurs réunis dans la grande salle du Le Baron.

Comme tous les joueurs de bingo, M. Croteau est aussi du genre superstitieux. Il tient à ses habitudes et il déroge rarement à sa routine. Pas de patte de lapin ou de petit-éléphant-la-trompe-en-l'air en vue, mais il tient mordicus à jouer avec les mêmes personnes.



Roma Croteau doit une bonne partie de sa «ludo» à Lucille Hall, avec qui il joue souvent au bingo. Mme Hall est en quelque sorte son porte-bonheur.

Surtout avec Lucille Hall, avec qui il entretient une grande amitié.

Assise à sa gauche, comme à tous les lundis soirs, Mme Hall tamponnait ses cartes à l'encre rouge tout en jetant

un coup d'oeil furtif sur celle de M. Croteau, lorsque la boule chanceuses est finalement sortie du boulier.

«Quand j'ai vu qu'il me manquait le G47, j'ai commencé à être nerveux», re-

connait M. Croteau. Le hasard a voulu que le G47 tant attendu sorte à la... 47e boule. M. Croteau venait de remporter 77 500 \$. Les applaudissements ont éclaté parmi la foule.

«J'étais pas mal content. J'avais déjà gagné 1000 \$ une couple de fois, mais jamais un gros montant comme celui-là».

Et qu'entend-il faire avec une somme pareille?

«On va commencer par payer quelques dettes, soupirer-t-il, ensuite on va placer le reste dans un REER».

Mais que les courtiers en placements se le tiennent pour dit: M. Croteau n'a pas besoin de leur service. «J'ai un neveu qui travaille déjà dans les placements. C'est à lui que je vais confier mon argent».

Va-t-il continuer à jouer au bingo?

«Ah bien oui. Pour moi le bingo, ce n'est pas uniquement un jeu. C'est un peu une thérapie. On joue, on jase, on se fait de nouveaux amis. Il n'y a pas uniquement que du négatif dans le bingo. Il faut voir aussi le bon côté».

Demain, M. Croteau ira chercher son chèque au siège social de Loto-Québec à Montréal. Le responsable du Bingo le Baron, Gilles Tessier, l'a informé qu'une limousine sera à sa disposition pour aller toucher son prix.

LE DRAME DE BROMPTONVILLE

La fournaise aurait rejeté ses émanations à l'intérieur

Pascal BRETON
Sherbrooke

Les premiers résultats de l'enquête portent à croire que ce sont des émanations de monoxyde de carbone qui ont lentement et sournoisement entraîné dans la mort Rachel Dubois et Simon Therrien, ces deux adolescents de 16 ans retrouvés sans vie dimanche dans une résidence de Bromptonville.

Selon ce que La Tribune a pu apprendre, une défectuosité de la fournaise au gaz propane serait à l'origine de la tragédie. Il semblerait que la fournaise rejetait ses émanations à l'intérieur et non à l'extérieur de la maison, en raison d'un problème de pression.

Hier, des spécialistes de l'Institut médico-légal de Montréal et de la Régie du bâtiment se sont d'ailleurs rendus sur les lieux de la tragédie, au 6 de la rue Wallace à Bromptonville, pour tenter de déterminer ce qui a entraîné le jeune couple dans la mort.

La Tribune a également appris que la compagnie ICG Propane avait délégué un avocat de la firme montréalaise Stikeman Elliot sur place, en compagnie des techniciens et spécialistes.

Forte concentration de monoxyde

Lorsque le drame a été découvert, en milieu d'après-midi dimanche, les pompiers de Bromptonville ont détecté une quantité de monoxyde de carbone

10 fois plus élevée que la limite avant une évacuation, soit près de 400 ppm (particules/million).

Une autopsie et des prélèvements ont été effectués sur le corps des deux victimes, à Montréal hier. «L'autopsie viendra le confirmer, mais il est clair à première vue que les personnes sont décédées par intoxication au monoxyde de carbone en raison de signes évidents comme la lividité rouge de leur peau», a expliqué le Dr René-Maurice Bélanger, coroner en chef chargé du dossier.

Le monoxyde de carbone est incolore et inodore. Il provoque d'abord des maux de tête, des étourdissements, des nausées et des palpitations pouvant même conduire à la mort, comme ce fut le cas pour le couple d'adolescents.

Selon toute vraisemblance, les deux jeunes seraient décédés dans la soirée de samedi, alors qu'ils étaient seuls au sous-sol de la résidence. Simon Therrien est arrivé chez sa copine Rachel Dubois vers 16h samedi et les parents de cette dernière ont quitté la maison vers 18h. À leur retour dimanche, ils ont découvert les corps des deux adolescents et celui du chat, intoxiqué lui aussi par le monoxyde de carbone.

Fille unique

Le terrible drame a bien sûr secoué les étudiants du Séminaire de Sherbrooke, que fréquentaient les deux victimes, mais également la communauté de Bromptonville, puisque les parents de Rachel Dubois y sont grandement

impliqués.

«Nous avons passé la fin de semaine avec Luc Dubois et son épouse (Édith Lemelin), nous assistions au même congrès des Optimistes à Saint-Hyacinthe. Ils n'avaient qu'un enfant et Luc était très proche de sa fille», relate, décontenancé, Gary Holliday, l'actuel lieutenant-gouverneur de la zone 17 des Optimistes.

Luc Dubois et son épouse s'activent depuis longtemps au sein de plusieurs organismes de la région. M. Dubois a notamment été lieutenant-gouverneur de la même zone 17 il y a quelques années et se prépare à assumer le mandat d'adjoint-gouverneur dans le district Sud du Québec à compter de septembre prochain.

La fille du couple, Rachel, a souvent participé aux activités des Optimistes. «Lorsqu'elle avait 12 ou 13 ans surtout, on la voyait souvent, rappelle M. Holliday. C'était une jolie jeune fille très dévouée, qui savait où elle s'en allait.»

Le maire de Bromptonville Clément Nault s'est lui aussi dit attristé, d'autant plus qu'il connaît bien Luc Dubois.

«Il est très impliqué auprès des jeunes de Bromptonville, des Optimistes et il a même siégé sur notre comité de Ville en Santé. Ce matin (hier), les gens sont consternés. Nous sommes une petite communauté, tout le monde se connaît. C'est une véritable tragédie, Rachel était leur fille unique», a-t-il confié.

Les voisins sont atterrés

Marc LAPRISE
Bromptonville

La tristesse est le sentiment général qui se dégage dans le voisinage de la rue Wallace où sont décédés, dimanche, Rachel Dubois et Simon Therrien, vraisemblablement d'une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce quartier paisible de Bromptonville, cette double mort laisse donc un fort sentiment d'impuissance.

Les voisins immédiats de la famille Dubois, qui ne veulent pas être identifiés, sont atterrés par cet accident. «Nous avons beaucoup de peine», a indiqué la dame qui dit appréhender la prochaine rencontre avec les parents de la jeune fille avec qui elle et son mari ont noué de bons liens d'amitié.

Ses sentiments sont ambivalents. «J'ai hâte et je n'ai pas hâte, dit-elle. Ce doit être très difficile. Ils n'avaient qu'elle. C'était une jeune bien encadrée. C'est du bien bon monde», ne peut-elle s'empêcher de penser.

Voisine d'en face, Mme Christine Vincent est tout aussi peinée du drame qui s'est joué devant chez elle. Bien qu'elle ne connaissait pas la famille Dubois, elle compatit avec les parents dans ce grand malheur qui les afflige.

Réjeanne Landry, elle, se sent un peu plus concernée. Sa fille de 18 ans connaissait un peu Rachel. Elles ont fréquenté la même école. «Ça me fait beaucoup de peine pour eux. C'est comme si c'était moi», indique-t-elle, songeant à sa propre fille et à toute la douleur qui doit habiter les parents, autant de Rachel Dubois que de Simon Therrien.

«Ce sont des gens très sympathiques», raconte Mme Landry qui a eu un pincement au coeur lorsqu'elle a vu les secouristes sortir les corps des deux jeunes victimes, dimanche.

Mme Landry s'est aussi inquiétée

pour sa propre sécurité. Sa maison, dit-elle, est équipée d'un système de chauffage similaire à celui qui aurait causé la mort des deux adolescents. Le drame lui a donc fait passer une bien mauvaise

nuit et bien que sa demeure dispose d'un détecteur de monoxyde de carbone au rez-de-chaussée, elle songe en ajoutant un au sous-sol pour plus de sécurité.

Rachel et Simon laissent un grand vide au Séminaire

Sherbrooke (MR)

Les élèves étaient à ce point perturbés hier par le décès accidentel de deux de leurs copains de Bromptonville, Rachel Dubois et Simon Therrien, 16 ans, que le Séminaire de Sherbrooke a refusé catégoriquement de laisser les médias approcher les jeunes.

Les deux adolescents ont été trouvés sans vie au sous-sol de la résidence de la jeune Dubois, dimanche après-midi, vraisemblablement intoxiqués par de fortes émanations de monoxyde de carbone.

Les élèves de 5e secondaire du Séminaire, premiers touchés par la tragédie, en avaient gros sur le coeur hier, a révélé le secrétaire général du Séminaire, M. Eric Campbell. «Plusieurs pleurent, et comme les élèves de 4e et de 5e secondaires partagent la même salle, les jeunes de 4e éclatent en voyant leurs aînés pleurer.»

Certains élèves, avec l'assentiment de leurs parents, ont aussi préféré rester chez eux hier. «Nous trouvons cela gommage. Nous avons même rappelé des parents pour les inviter à nous confier leurs jeunes, parce qu'ici, ils sont encadrés, supportés par des adultes, ce qui leur permet d'évacuer. Sinon, ils risquent de ne pas ventiler et comme jeudi et vendredi sont des journées pé-

dagogiques, la semaine sera courte. Nous pensons qu'il vaudrait mieux que les jeunes puissent se libérer de leur douleur avant le départ pour la semaine de relâche.»

Un certain nombre de jeunes sont arrivés au Séminaire hier matin en connaissant la nouvelle. «Les plus proches de Rachel et de Simon ont fait une chaîne téléphonique dimanche et étaient au courant de la nouvelle. Par contre, la majorité des élèves ignoraient les événements.»

Eric Campbell révèle que Rachel et Simon, sans être porteurs d'étendards, étaient impliqués dans l'école. Par exemple, la jeune fille s'était impliquée dans le projet d'échange avec une école de France, l'an dernier. «C'étaient de bons jeunes et ils étaient aimés.»

L'équipe du Séminaire avait été prévenue des décès dimanche soir, de sorte que le comité des mesures d'urgence et l'équipe de relation d'aide étaient déployées pour accueillir les jeunes dès la rentrée hier matin. Puis, tous les élèves ont été informés en classe «pour éviter les rumeurs», explique Eric Campbell.

«L'horaire normal a été maintenu, mais les cours sont perturbés», a ajouté le secrétaire général, en signalant qu'à la fin de la journée, tout le personnel était convoqué pour faire le point.



Réjean Cardinal et Michel Richer, du Service des incendies de Sherbrooke, ont fait le point hier sur les précautions à prendre quand on chauffe au bois, à l'huile ou au gaz.

Le monoxyde de carbone, un tueur sournois

Pascal BRETON
Sherbrooke

Toute personne se servant d'un appareil de chauffage qui nécessite l'utilisation d'un combustible, que ce soit le gaz propane, le bois, l'huile ou le gaz naturel, devrait être vigilante face aux émanations de monoxyde de carbone.

Ce gaz sournois est incolore, inodore, sans goût et non irritant. Il peut entraîner la mort avant même que les occupants d'une maison s'en aperçoivent, comme ce fut tristement le cas dimanche à Bromptonville.

«La seule façon de se prémunir contre les émanations est de se procurer un avertisseur de monoxyde de carbone», affirme Réjean Cardinal, chef de division de la prévention au Service de protection contre les incendies de Sherbrooke.

Cet outil permet de détecter la présence de monoxyde avant même que les symptômes physiques ne se déclarent, notamment des maux de tête, des étourdissements et nausées, de la fatigue, des palpitations rapides, des convulsions ou même, une défaillance du coeur et des poumons.

Le monoxyde se calcule en indice ppm. Pour une quantité de 100 ppm par heure chez une personne en santé, il n'y a aucun symptôme. Mais la quantité s'accumule avec les heures, si bien qu'après deux ou trois heures, avec un indice de 200 ou 300 ppm, les occupants commencent à ressentir des malaises.

L'avertisseur «CO» approuvé UCL, dont le coût varie entre 20 \$ et 80 \$, devrait être installé sur chacun des étages de la résidence, tout comme un détecteur de fumée.

«J'ai l'impression que dans les prochaines années, les détecteurs de monoxyde de carbone vont être obligatoires, tout comme les avertisseurs de fumée le sont depuis 10 ou 12 ans. À moindre coût, ça permet de sécuriser une famille», affirme Michel Richer, le directeur du Service des in-

cidies de Sherbrooke.

Lorsqu'un détecteur se fait entendre, il faut immédiatement évacuer la maison et alerter les pompiers afin qu'ils prennent la mesure. À l'hôpital, les médecins peuvent par ailleurs détecter une intoxication au monoxyde de carbone chez un individu à l'aide d'une prise de sang.

L'augmentation des intoxications semble être due, en partie, à l'étanchéité des bâtisses. «Depuis quelques années, les maisons sont plus étanches, on est plus sensible à garder la chaleur à l'intérieur alors le gaz ne s'échappe pas. Il faut entre autres faire attention avec les tisons dans un poêle parce que c'est la phase la plus critique», explique Réjean Cardinal.

Il est fortement recommandé, outre de se munir d'un avertisseur, de faire effectuer annuellement par un spécialiste l'entretien des sources de chauffage employant un combustible fossile. Une bonne ventilation et un ramonage efficace de la cheminée pour le chauffage au bois sont aussi de bonnes précautions.

Pour les installations récentes au gaz, il faut aussi veiller à dégager les sorties et entrées d'air qui se trouvent souvent au ras du sol, notamment après une chute de neige importante.

INDEX

Arts et spectacles.....	B-7
Bandes dessinées.....	D-4
Décès.....	D-5
Économie.....	B-1
Louise Vézina.....	D-7
Messier en liberté.....	D-2
Opinions.....	A-6
Petites annonces.....	D-3
Sports.....	C-1

Page Internet:
<http://www.latribune.qc.ca>
Courrier électronique:
redaction@latribune.qc.ca
Télécopieur de la rédaction:
(819) 564-8098



Mario
GOUPIL

Le faux «doc» Martin

Elle est bien bonne celle-là: le bon docteur Martin, qui nous les casse avec ses infopublicités à la télévision — dont une a été tournée en bonne partie lors d'une visite qu'il a effectuée à Sherbrooke — n'est pas médecin. La revue *Protégez-Vous* démasque l'imposteur dans sa dernière livraison.

Le Dr Tony Martin n'est pas médecin même s'il se fait appeler *Dr Martin* et qu'il signe *Dr Martin* sur «ses» prescriptions. Tout cela, de toute évidence, était fait dans un seul but: vendre les produits qui portent aussi le nom du Dr Martin. D'ailleurs, dans une infopublicité diffusée à outrance à la télévision sous forme d'émission, on peut voir Tony Martin dans une pharmacie de Sherbrooke suggérer ses propres produits aux patients venus consulter le docteur Martin. Encore hier, on pouvait même remarquer ses posters affichés dans certaines pharmacies sherbrookoises.

D'ailleurs, comme s'il espérait donner plus de crédibilité à son produit, le docteur Martin n'a pas hésité à glisser dans une infopub des images tournées alors qu'il était de passage dans les locaux de CHLT radio, à Sherbrooke, pour une entrevue.

Heureusement, le chat est finalement sorti du sac. Mieux vaut tard que jamais. Ce qui étonne par contre, c'est que ce soit un journaliste et non l'Ordre des médecins qui ait mis à jour l'imposture. Avec toute la visibilité que Tony Martin se donnait, il me semble que le Collège des médecins aurait dû se demander d'où il sortait celui-là, non? Surtout qu'il est arrivé à l'improviste de l'Ontario en octobre dernier.

Tony Martin n'a pas étudié en médecine. Il a seulement un doctorat en «consultation nutritionnelle». C'est très différent.

Drôle, mais drôle...

Il y a les publicités que l'on aime, et il y a aussi celles que l'on a peine à regarder tellement elles peuvent nous tomber sur les nerfs.

Par exemple, j'aime beaucoup, mais alors là vraiment beaucoup, la publicité télévisée de la compagnie *Hamburger Helper*. Vous savez celle où, pendant un repas familial autour de la table, devant papa et maman, une fillette dénonce son frère en soutenant, au grand étonnement du principal intéressé, qu'il a une blonde du nom de Julie Monette. Une fille qui a doublé plusieurs fois, condamne la soeur. Et la p'tite démente de s'exclamer au moment où la petite famille s'étonne d'entendre une auto klaxonner devant la résidence familiale: c'est Julie Monette!

— Cou'don, de demander le père en regardant fiston tout penaud — le pauvre n'y est strictement pour rien —, elle a doublé combien de fois Julie Monette?

Drôle, mais drôle...

De mauvais goût

En revanche, je trouve plutôt de mauvais goût la dernière publicité de la chaîne de dépanneurs Couche-Tard dans les journaux, où l'on nous présente en gros plan un homme portant un col romain (comme les prêtres).

Un curé confesse: «J'ai toujours aimé les pets-de-soeur», peut-on lire dans l'annonce en question.

Le but de cette publicité est de promouvoir les collations vendues dans les dépanneurs qui affichent cette bannière. J'ose croire que le mauvais goût de la publicité n'altérera en rien celui des collations...

Quand j'aime...

Quelques lecteurs ont demandé à quel genre de commerce on faisait référence dans la publicité télévisée où l'on nous présente un jeune garçon aux cheveux bouclés, portant une veste, et qui vante les mérites de Brunet. Quand j'aime, j'aime, plaide notamment l'enfant.

Il y a quelques semaines, dans la publicité de la même firme, un témoignage identique était rendu par un plus grand garçon, c'est le moins que l'on puisse dire. Lui aussi avait le torse nu sous une veste, mais il affichait un coco rasé. Quand j'aime, j'aime, disait-il également.

Brunet, pour les personnes qui se poseraient encore la question, est une chaîne de pharmacies, sauf qu'on ne trouve aucune bannière de ce réseau dans la région immédiate de Sherbrooke. Par contre, je sais qu'on en trouve pas très loin d'ici. J'en ai d'ailleurs remarqué une lorsque j'ai eu à me rendre à Acton Vale dernièrement.

Vraiment accrocheuse, à sa façon, cette pub.

La pub des pubs

Évidemment, il ne peut être question de publicité sans être question de Bell, la compagnie qui laisse sa marque, pub après pub.

Le dernier coup de génie de Bell: mettre enfin un visage sur la voix de sa «boîte vocale». Depuis le temps que l'on entendait sa voix celle-là, voilà qui devrait satisfaire la curiosité des gens. Un autre coup de maître en fait. Mais au fond, il s'agissait simplement d'y penser.

Feu vert au réaménagement de Saint-Vincent-de-Paul

Des travaux de près de 30 millions \$

François GOUGEON

Sherbrooke

Une «très heureuse nouvelle» a été annoncée hier au directeur général du Centre d'hébergement L'Estriade, Claude Lavoie, avec le début de la préparation des plans et devis du complexe Saint-Vincent-de-Paul. C'est un prélude à la relocalisation des pensionnaires de la Résidence de l'Estrie et d'une partie du Foyer Saint-Joseph.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a en effet confirmé hier qu'elle autorise la confection des plans et devis définitifs pour le réaménagement de l'ancien hôpital général de la rue King Est. Et du même coup ceux de l'agrandissement du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

On sait que dans le cas du complexe Saint-Vincent, les travaux permettront de transférer les 153 patients de la Résidence de l'Estrie, qui ne répond plus aux normes d'hébergement, et d'une cinquantaine de pensionnaires du Foyer Saint-Joseph, qui sera mo-

dernisé plus tard.

En outre, l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul abritera l'ensemble des services du Centre de réadaptation de l'Estrie (CRE) et les bureaux de la Régie régionale de l'Estrie, qui est présentement en location rue King Ouest. Au total, cela commandera des investissements de pas loin de 30 millions \$.

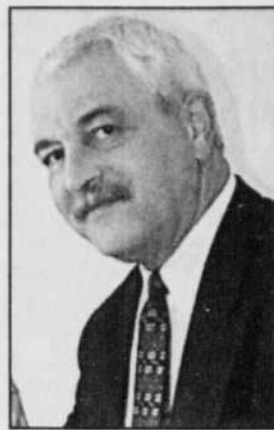
Chose certaine, surtout qu'il a mis en relief la situation difficile vécue à l'intérieur de la Résidence de l'Estrie (vétusté, exigüité des chambres, etc) à quelques reprises ces derniers mois, le directeur général de l'Estriade, Claude Lavoie, était particulièrement réjoui. Certes, l'argent n'est pas attaché à cette phase de préparation de plans et devis mais M. Lavoie «prend pour acquis» que le budget suivra.

«C'est très réjouissant de voir que la ministre Marois a reconnu l'importance d'une intervention pour assurer la sécurité et le bien-être de nos usagers. Avec ces travaux, cela nous permettra d'organiser adéquatement les unités de vie de nos pensionnaires», a noté M. Lavoie.

Le directeur général de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Daniel Bergeron, était tout aussi



Daniel Bergeron



Claude Lavoie



Claude Boucher

heureux de constater que l'agrandissement du Centre de recherche pourra aller de l'avant. Le projet visant à implanter deux étages à l'immeuble existant, estimé à 3,4 millions \$, permettra d'ajouter 16 nouveaux chercheurs au Centre de recherche et ainsi lui assurer son plein développement.

Le député de Johnson et adjoint parlementaire du ministre des Finances, Claude Boucher, était lui aussi tout souriant. Il a donné l'assurance que les fonds requis pour les travaux sui-

vront la confection des plans et devis. «Dans quelques semaines à peine, il y aura un nouveau budget... En tout cas, la préparation des plans et devis définitifs, c'est la roue dans l'engrenage», a émis M. Boucher.

Il est d'autant plus heureux que dorénavant, la prochaine priorité concerne l'agrandissement et la modernisation du Foyer de Valcourt: un projet évalué à 3,5 millions \$, dont 500 000 \$ viendront de la compagnie Bombardier.

Mondex s'attaque aux parcomètres

Luc LAROCHELLE

Sherbrooke

Les utilisateurs de la carte Mondex pourront se servir de la monnaie électronique dans la moitié des parcomètres de la Ville de Sherbrooke d'ici la fin du mois de mars. 360 des 700 parcomètres de la Ville passeront à l'ère de la carte à puce.

Mondex assume la totalité des coûts de conversion des parcomètres. La Ville de Sherbrooke rachète de Mondex à prix modique les parcomètres électroniques n'acceptant que la monnaie conventionnelle pour rajeunir l'ensemble de son parc.

«Ce partenariat avec Mondex est une opportunité pour accélérer le programme de modernisation de nos parcomètres à un prix abordable tout en offrant aux usagers une plus grande diversité des modalités de paiement», a fait valoir le maire Jean Perrault, après avoir inauguré devant l'hôtel de ville le tout premier parcomètre de la génération Mondex, en compagnie de la présidente de l'entreprise, Joanne De Laurentiis.

«L'argent électronique Mondex dans les parcomètres est une application idéale. Chacun d'entre nous a eu un jour à entrer dans un commerce pour aller chercher de la monnaie ou encore a mis 1 \$ dans un parcomètre alors qu'il avait besoin de seulement 25 cents. Le mode de paiement que nous introduisons procure l'avantage de toujours avoir de la monnaie sur soi et de toujours payer le montant exact», a renchéri Mme De Laurentiis en illustrant son propos avec les tracas du quotidien.

Les 360 parcomètres qui accepteront la monnaie conventionnelle et la carte Mondex seront identifiés par une



Photo Imacom, par Christian Landry

étiquette bleue apposée sur le poteau. La Ville a sélectionné les parcomètres les plus achalandés pour ce passage à la carte à puce.

Tous les parcomètres de la rue King Ouest seront rendus compatibles à la carte Mondex. Il en sera de même pour ceux des rues Wellington Nord, Meadow et Frontenac. Par contre, seulement la moitié des parcomètres accepteront la carte Mondex autour du site Bowen du CUSE.

«Si la carte Mondex s'impose comme premier mode de paiement et que les usagers réclament une transforma-

tion générale, nous verrons. Nous nous ajusterons à la demande», commente le maire Perrault.

Pour ce qui est des horodateurs dans les stationnements à étages, la transition sera plus longue car les ententes ne sont pas encore finalisées entre Mondex et les fabricants. Il est cependant moins urgent d'offrir une alternative de paiement pour les horodateurs, à proximité desquels il y a toujours une distributrice de monnaie.

Les parcomètres électroniques à monnaie conventionnelle que Mondex remplacera ne seront pas vendus à

l'encan. La Ville les acquiert pour moins de 20% du coût initial afin d'éliminer la presque totalité de ses vieux parcomètres à cadran.

Depuis l'arrivée de la monnaie Mondex dans la région de Sherbrooke l'automne dernier, 600 marchands ont adhéré à ce mode de paiement et des transactions commerciales de l'ordre de 800 000 \$ ont été réalisées.

«C'est un rythme satisfaisant pour nous», assure la présidente de Mondex Canada, à propos des résultats obtenus à Sherbrooke, bassin d'expérimentation au Québec.

Alain Leclerc s'incline devant l'Alaska à cause d'une «erreur de débutant»

Claude PLANTE

Sherbrooke

Parce qu'il a commis «une erreur de débutant», l'ex-conseiller municipal et marathonien Alain Leclerc a dû déclarer forfait au beau milieu de la course d'endurance Iditasport 100, en Alaska.

À cause d'une situation incontrôlable, le Sherbrookoise a oublié ses espadrilles de course. C'est comme si un cycliste partait sans son vélo, lance le marathonien bien connu, notamment pour avoir dompté le Sahara il y a deux ans.

«J'ai eu plus d'ampoules aux pieds en 20 heures de course qu'en toute une semaine dans le Sahara. J'ai dû arrêter après 100 kilomètres, à 6h du matin. Je suis un peu déçu. C'est une erreur de débutant.

«La journée où je suis parti, mon fils a eu un accident avec ma voiture. J'ai donc dû prendre l'autobus pour me rendre à l'aéroport. Dans l'empressement, j'ai oublié mes espadrilles. J'ai dû m'en acheter des neuves. Mais il ne faut pas prendre part à une compétition comme celle-là avec une pièce d'équipement sans l'avoir testée.»

Conditions difficiles

À vrai dire, tout était contre Alain Leclerc, décrit comme l'homme des contrastes. La température extérieure côtoyait zéro degré, une grande différence avec les moins 20 et moins 25 degrés qu'on retrouve habituellement



Photo La Tribune, archives

Alain Leclerc, a cours 100 des 160 kilomètres de l'épreuve, dans des conditions difficiles.

le jour à Anchorage à ce temps-ci de l'année.

«J'ai quand même pu parcourir 100 kilomètres. 100 sur 160 kilomètres, c'est quand même bon. En plus, la plupart des marathons de ce type ont plus souvent 100 kilomètres. C'est ce que j'ai fait. 15 des 48 coureurs à pied de l'épreuve ont abandonné.

«Ça s'est fait dans des conditions

difficiles. On avait de la misère à avancer à cause de la neige mouillante. Il fallait tirer un traîneau de 35 livres. Aussi, avec des espadrilles neuves, je savais que ça serait difficile, mais j'ai voulu participer quand même. J'étais rendu. Avec toutes ces ampoules aux pieds, je pense que je vais perdre des ongles d'orteil.»

Seul Québécois

M. Leclerc, le seul Québécois à prendre part à l'épreuve, a bien tenté de faire expédier ses souliers de course à temps par le biais d'une firme de messagerie, mais peine perdue. «On m'avait promis de les livrer en deux jours. Nous sommes lundi (hier) et ils ne sont pas encore arrivés», déclare-t-il, lors d'une entrevue téléphonique depuis Anchorage.

Une victoire quand même

Était-ce la dernière compétition du genre pour Alain Leclerc? Probablement. Mais «habituellement, on ne veut plus rien savoir le lendemain d'une course comme celle-là. Un mois après, on veut repartir à courir».

«Le plus difficile dans tout cela, c'est l'entraînement. Je me prépare depuis un an, depuis quatre mois de façon intensive. Je cours 150 kilomètres par semaine. Le premier objectif, c'est de compléter l'entraînement. C'est pour cela que je dis souvent que selon moi, j'ai gagné avant de partir...»

Une fin d'après-midi d'enfer aux urgences

Pierre SÉVIGNY

Sherbrooke

Loin de s'améliorer, la situation dans les urgences du Centre universitaire de santé de l'Estrie (CUSE) est toujours alarmante alors que le nombre de patients débordé encore largement les capacités d'accueil des sites Fleurimont et Bowen.

Pourtant, hier, la journée s'annonçait relativement plus calme alors les préposés avaient réussi à réduire le nombre de patients alités sur des civières, soit 19 à Fleurimont au regard de 11 à Bowen.

Mais, vers 15h30, le ciel est littéralement tombé sur la tête des gens du CUSE de sorte que les deux sites se sont retrouvés, chacun, avec 31 patients alités sur des civières.

La porte-parole du CUSE, France Rousseau, a précisé que la majorité des cas concernaient la traumatologie et la cardiologie et qu'ils étaient variés et assez lourds.

Malgré l'ajout de personnels aux deux endroits, les périodes d'attente étaient longues en fin d'après-midi, soit trois heures à Fleurimont et six heures à Bowen.

De plus, sept patients étaient en attente d'hospitalisation à Fleurimont et un à Bowen.

De la visibilité... aux frais des automobilistes

□ Les policiers de la SQ ont intercepté nombre de véhicules hier matin pour s'assurer que tout le monde portait sa ceinture

Montréal (La Tribune et PC)

Leur convention collective étant échue depuis 20 mois, les policiers de la Sûreté du Québec (SQ) ont profité de l'heure de pointe matinale, hier, pour inviter les automobilistes à boucler leur ceinture de sécurité. Une façon comme une autre de manifester leur colère au gouvernement du Québec... aux frais des automobilistes.

En Estrie comme ailleurs en province, les policiers ont dressé des barrages dans le cadre de cette opération de visibilité qui a duré environ une heure, entre 7h45 et 8h45.

Sur la route 143, dans le secteur de Windsor, les policiers de la Sûreté du Québec ont intercepté systématiquement les automobilistes afin de vérifier s'ils avaient bouclé leur ceinture de sécurité.

La même situation s'est produite dans la région de Lac-Mégantic, sur la route 161, aux limites des municipalités de Lac-Mégantic et de Nantes. La présence de deux camions de service d'Hydro-Québec a d'abord fait croire que le barrage était érigé pour permettre aux monteurs de ligne de passer des fils d'un côté à l'autre de la rue Laval-Nord, à la hauteur du 10e rang de Lac-Mégantic.

Mais comme ailleurs en province, les policiers de la SQ du détachement du Granit ont commencé à intercepter les automobilistes.

«Nous préconisons l'aspect préventif et non punitif. Il n'y a pas de billets d'infraction qui ont été donnés, nous voulions plutôt sensibiliser les gens», a expliqué Tony Cannavino, président de l'Association des policiers provinciaux du Québec.

Les policiers protestent contre le gouvernement qui refuse de leur accorder la parité salariale avec leurs confrères du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) et d'embaucher 150 policiers supplémentaires. Après quelques mois de bouderie, les deux parties avaient repris les négociations le 9 février dernier, mais les discussions ont avorté le vendredi suivant, après seulement deux jours.

«Des opérations de visibilité»

Tony Cannavino évite toutefois de parler de moyens de pression. «Ce sont des opérations de visibilité, expose-t-il candidement. On tente de sonner des cloches au gouvernement en leur faisant voir qu'ils doivent embaucher davantage de policiers. Indirectement, en effet, nous attirons l'attention des élus, mais le principal objectif est la prévention des accidents.»

L'APPO a demandé la semaine dernière une rencontre avec le premier ministre Lucien Bouchard, que ce dernier a jugé prématurée, soutient le leader syndical. Les policiers ont depuis réclamé la possibilité de porter le

conflit en arbitrage avec décision exécutoire, une requête demeurée sans réponse jusqu'ici.

En attendant le dénouement de la crise, les automobilistes devront prendre leur mal en patience. «On va multiplier ces opérations-là, affirme M. Cannavino, et nous irons vers des moyens plus musclés si le gouvernement persiste à faire la sourde oreille.»

L'opération d'hier matin a aussi pris par surprise la direction de la Sûreté du Québec, explique le capitaine Michel Martin. «Nous demandons à nos policiers de veiller au respect du Code de sécurité routière, mais il n'est pas habituel de procéder de cette façon et à cette heure-là. Nous sommes en train d'évaluer l'impact de cette opération sur le territoire pour éventuellement envisager des réactions.»

Mais tant que les policiers démontrent ces égards pour la sécurité du public, la Sûreté du Québec est pratiquement impuissante, concède-t-il. «Si la sécurité de la population est menacée, on devra apporter des mesures qui pourront aller jusqu'à des correctifs disciplinaires. Ça ne semble pas être le cas présentement.»

Aucune rencontre n'est prévue pour l'instant entre Québec et les policiers. «Notre plus grand souhait est d'arriver à une entente, poursuit M. Martin. Mais la partie patronale est mandatée par le gouvernement du Québec, qui fixe lui-même les paramètres de né-

gociations. Ça n'avance pas vite.»

Le gouvernement conteste quant à lui les chiffres de l'APPO et soutient que la différence de salaire entre la SQ et le SPCUM n'est pas de 6,9 pour cent mais de 4,5 pour cent. Ce qui est bien peu, plaide-t-on, en comparaison de l'écart de près de 30 pour cent dans la rémunération globale qui désavantage les employés de l'État par rapport aux employés municipaux.

Une peine de 30 jours pour la possession de marijuana en prison

Sherbrooke

Pour la possession de 0,77 gramme de marijuana dissimulée dans son paquet de tabac à la nouvelle prison commune, Patrick Racine, âgé de 32 ans, devra purger 30 jours consécutifs.

Cette condamnation lui a été imposée hier par le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Racine avait admis ce délit remontant au 19 octobre à l'occasion d'une fouille.

Le défenseur Philippe Gilbert et le procureur Pierre Proulx ont suggéré ce quantum concernant ce prévenu qui purge une peine de 21 mois pour laquelle il pourrait être élargi en mars.

D'après une source policière, le prévenu a été soumis à une fouille après avoir refusé de montrer à un surveillant ce qu'il semblait cacher dans une main vers 21h dans un pavillon d'hébergement.

La marijuana a été trouvée dans un sachet de plastique dissimulé dans son paquet de tabac.

Un troisième concurrent du Grand Prix de Valcourt est victime d'un vol

Sherbrooke (PB)

Semaine noire pour plusieurs concurrents qui ont participé au Grand Prix de Valcourt qui s'est clôturée dimanche. Pour une troisième fois en quelques jours à peine, un important vol de motoneiges est survenu, à Sherbrooke cette fois.

Entre 23h samedi et 2h du matin dimanche, un voleur s'est en effet emparé d'un camion Dodge Ram de couleur blanche, stationné au 100, rue Wellington, à Sherbrooke.

Le camion et sa remorque, immatriculés d'une plaque de New York, contenait une motoneige d'une valeur de 8000 \$ ainsi que trois autres, des motoneiges jaunes d'une valeur de 7000 \$ chacune. Le montant du vol est évalué à plus de 80 000 \$.

Rappelons que mardi dernier, le pilote Carl Schubitzke avait subi le même sort alors que son véhicule était stationné dans la cour de l'hôtel Delta tandis que jeudi, c'était au tour du pilote Chuck Villeneuve, cette fois à Granby.

L'assureur poursuit le proprio de l'immeuble

Sherbrooke

La compagnie d'assurance Missisquoi, qui a versé 37 022 \$ au Café Pierre Jean Jase à la suite d'un incendie survenu sur la rue de Montréal, réclame le remboursement de ce montant à M. Gerry Plamondon qui opérera la buanderie où le feu s'est déclaré et à l'assureur de ce dernier.

Sa poursuite a été déposée en Cour supérieure du district de Saint-François, à Sherbrooke.

Missisquoi estime que M. Plamondon est présumé responsable des dommages causés par ses sècheuses et le Groupe Commerce doit répondre de la faute de son assuré.

Selon la déclaration, M. Plamondon était le 3 août 1997 propriétaire de l'immeuble abritant le Café Pierre Jean Jase et deux autres commerces au rez-de-chaussée ainsi que des logements résidentiels à l'étage.

Le feu s'est déclaré dans le local voisin du restaurant qui était une buanderie opérée par M. Plamondon.

L'incendie a été provoqué par une installation inadéquate ou par l'installation des sècheuses se trouvant dans la buanderie, selon un rapport d'expertise de Pyrotech BEI.

Missisquoi allègue que l'incendie et les dommages ayant résulté sont dus à la faute de M. Plamondon parce qu'il avait la garde et le contrôle des sècheuses ainsi que des conduits d'évacuation, a négligé de s'assurer de leur fonctionnement adéquat et sécuritaire et a omis de procurer à son assuré le restaurant la jouissance paisible des lieux loués.

loto-québec		résultats	
			
Tirage du 2000-02-21		Tirage du 2000-02-21	
01 05 10 14 18	25 26 27 30 34	3 4	666 7130
38 41 42 46 48	49 52 55 60 65	Extra	
		Tirage du 2000-02-21	
		NUMÉRO 671897	
T.V.A. LE RESEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC			
Les modalités d'acquisition des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

Salon national de la Clairvoyance de Sherbrooke 25-26-27 février 2000

Ven 16 h à 23 h
Sam 11 h à 22 h
Dim 11 h à 19 h

Admission / 7,00 \$
2,00 \$ de rabais avec ce coupon
1 coupon par personne

2865, RUE KING OUEST
SHERBROOKE

CLAIRVOYANCE NUMÉROLOGIE ASTROLOGIE TAROLOGIE BOULE DE CRYSTAL SPIRITUALITÉ PSYCHOMETRIE REFLEXOLOGIE

MÉDIUM CRISTAUX AURAS BIJOUX LIGNES DE LA MAIN PEINTURE GNOMES CONFÉRENCE

DELTA SHERBROOKE



Sierra de GMC Allez-y fort.

298 \$ / mois*
Location 36 mois
Transport et préparation inclus

ou

2,9%
à l'achat
sur 48 mois

Options de paiement

Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	378 \$
1 397 \$	338 \$
2 711 \$	298 \$

Le Sierra de GMC, le gros pick-up capable d'y aller fort.

- Moteur V6 4300 Vortec 200 HP • Boîte automatique 4 vitesses avec surmultipliée et mode « REMORQUAGE »
- Système antiblocage à disques aux 4 roues • Pont arrière autobloquant • Banquette avant à dossier divisé avec appuie-bras central • Sacs gonflables côtés conducteur et passager • Groupe d'instrumentation : tachymètre, horimètre et afficheur de messages • Radiocassette AM/FM stéréo
- Calandre, pare-chocs et roues chromés • Volant inclinable
- Moulures latérales • Dispositif antivol PASSLockII • Caisse de 8 pi

GMC. TROIS LETTRES QUI EN DISENT LONG.

L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit. * Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 450 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 14 723,50 \$. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. ** Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com



900 000 \$ pour la phase deux sur King Ouest

Le projet de la Ville fait l'unanimité jusque chez les résidents et les marchands

Luc LAROCHELLE
Sherbrooke

Après des années d'études, de consultations et de tergiversations, le conseil municipal de Sherbrooke présente sa solution afin d'améliorer la sécurité des automobilistes et des piétons qui croisent la rue King Ouest à la hauteur de la rue Vimy.

La Ville a revu la géométrie complexe et dangereuse à la jonction des rues King, Vimy, Vanier et Marcil. Les deux dernières rues, qui longent le lac des Nations, viendront se fondre dans une intersection à angle droit le long du restaurant Le Petit sabot.

Le plan de circulation déposé à l'as-

semblée du conseil municipal hier soir prévoit un virage à gauche prioritaire vers Vimy à partir de la rue King et des feux clignotants pour piétons sur les quatre côtés.

Depuis 20 ans

«Ça faisait une vingtaine d'années que les membres du conseil municipal se penchaient sur le dossier. Nous revenions toujours au constat qu'il était impossible de gérer adéquatement une intersection à cinq faces. La solution passait nécessairement par une jonction commune des rues Vanier et Marcil», a exposé le maire Jean Perrault.

«Je dois admettre qu'avec une lumière pour immobiliser la circulation

automobile et des feux pour piétons, ce sera une nette amélioration», a fait valoir un résident de la rue Vanier, Jean-Paul Martel, devant les membres du conseil municipal.

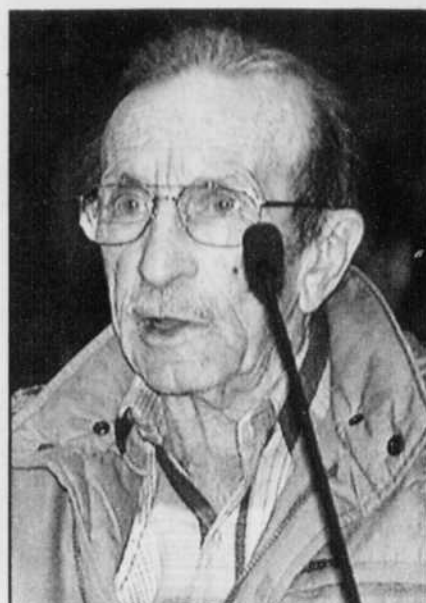
Du stationnement

La rue Marcil, qui donne accès au parc Jacques-Cartier, sera élargie ce qui permettra d'ajouter 17 places de stationnement derrière des commerces de la rue King Ouest, dont derrière Le Petit sabot.

«Nous sommes heureux que les élus municipaux aient veillé à la protection des espaces de stationnement et se soient montrés sensibles à nos arguments. C'est un support aux marchands», a témoigné le président de



Jean Bourgault



Jean-Paul Martel

l'Association des marchands de la rue King Ouest, Jean Bourgault.

La représentante du district du Vieux-Nord, Chantale L'Espérance, croit que le projet approuvé hier soir allie pragmatisme et efficacité.

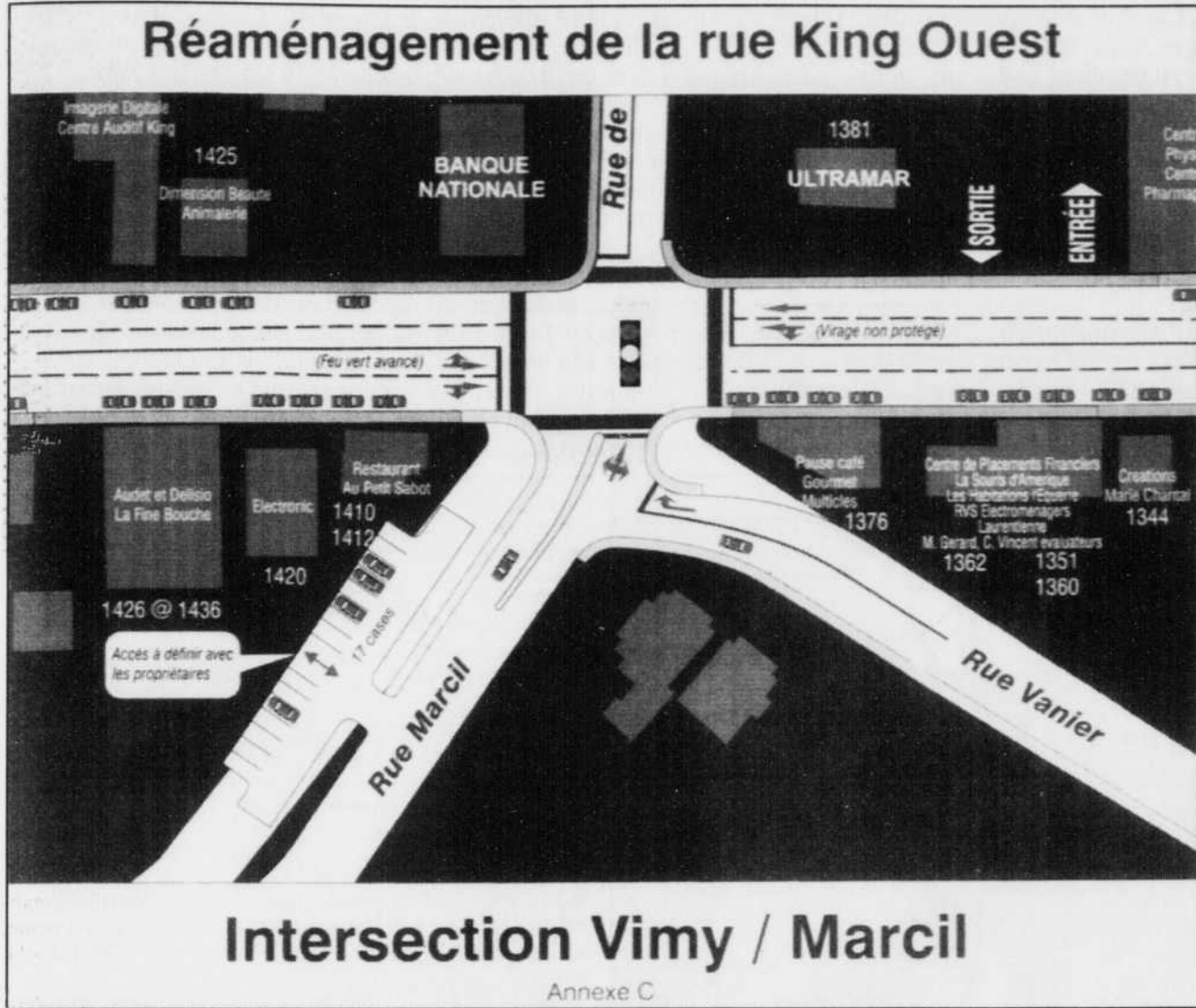
«Ils y avaient d'autres options, bien plus coûteuses, dont une exigeait qu'on déplace des maisons. Je suis convaincue que nous avons trouvé la formule idéale pour rencontrer nos objectifs de sécurité, tant pour la clientèle des commerces que pour les habitants du

quartier», a-t-elle indiqué.

De nouveaux feux

Avant de s'engager dans la phase deux à l'automne, la Ville complètera sa première phase d'intervention sur la rue King Ouest en installant des feux à l'intersection King-Bryant-Marchant.

La Ville injecte 890 000 \$ sur King Ouest cette année. Les investissements de l'an dernier se chiffraient à 840 000 \$.



La Ville de Sherbrooke réalisera cet automne la deuxième phase des travaux visant à accroître la sécurité sur la rue King Ouest. La Ville dépensera près de 900 000 \$ pour réaménager l'intersection fort complexe des rues King, Vimy, Vanier et Marcil, à la hauteur du restaurant Le Petit sabot. Les piétons seront dorénavant mieux protégés.

Placement idéal pour un REER à l'abri des risques. En vente dès maintenant.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13		
5,25%	5,75%	6,25%
An 1	An 2	An 3
Taux annuel composé de 5,74% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64		
4,60%		
An 1		

2000 Canada NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE Canada 1 800 575-5151 ou www.oec.gc.ca

Coût de l'essence: Sherbrooke n'aura pas à payer plus pour le transport de la neige

Luc LAROCHELLE
Sherbrooke

Le chiffrer des Travaux publics à la Ville de Sherbrooke tourne aussi vite depuis une semaine que la roulette de nos compteurs d'électricité durant les froids sibériens. La consolation des administrateurs municipaux est qu'ils échappent pour l'instant à la flambée du prix du carburant.

L'Association du transport en vrac, qui regroupe les camionneurs travaillant en sous-traitance pour la Ville, n'exige pas de révision des tarifs pour le transport de la neige usée.

«L'impact est moindre pour les camionneurs qui exécutent des contrats de transport de neige qu'il l'est pour ceux qui effectuent du transport sur de longues distances. Comme l'hiver est pratiquement terminé, nos membres ne jugent pas nécessaires de revoir les ententes de l'automne dernier», indique à ce sujet le directeur général de l'Association pour l'Estrée, Pierre Letarte.

Les municipalités pourraient cependant avoir à débourser davantage pour les chantiers d'été.

«Nous sommes toujours en négociation avec le gouvernement pour établir une nouvelle grille tarifaire. Il est légitime de croire que dès que nous nous serons entendus avec Transport Québec, les nouvelles balises s'appliqueront aussi aux municipalités pour le transport de terre et de gravier sur les chantiers d'été», signale M. Letarte.

L'opération continue

Estimée à 400 000 \$, la facture de la tempête de la semaine dernière gèrera le tiers du budget de déneigement de toute l'année.

«Heureusement, les premières semaines de janvier avaient été moins éprouvantes que par les années passées et nous avions économisé un peu. Ça coûte cher, mais il faut rendre le service que la population s'attend à recevoir», a pour sa part commenté le maire Jean Perrault, qui dit avoir reçu peu de commentaires négatifs au cours de la dernière semaine.

Maintenant que les rues et les trottoirs sont dégagés, la Ville se concentre sur l'élargissement des voies en milieu résidentiel.

«La plupart de nos puisards sont ensevelis sous la neige. Nous devons les dégager avant qu'arrive la pluie sans quoi les rues se remplissent d'eau au premier dégel. Déjà samedi, avec le beau temps, des marres d'eau commencent à se former et les piétons étaient arrosés. Nous aurons deux équipes additionnelles sur les souffleurs cette semaine», précise de son côté le directeur des Travaux publics, Guy Labbé.

De la pluie est attendue à compter de mercredi.

Placement idéal pour un REER à l'abri des risques. Achetez des obligations avant le 29 février.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA Émission 13		
5,25%	5,75%	6,25%
An 1	An 2	An 3
Taux annuel composé de 5,74% sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.		
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA Émission 64		
4,60%*		
An 1		

Les émissions 13 et 64 sont en vente jusqu'au 1^{er} mars

Comme vous le savez, la date limite d'achat de REER approche. Si vous n'avez pas envisagé d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada auparavant, vous devriez sérieusement songer à en détenir dans un REER. Vous profiterez de toute la sécurité des Nouvelles Obligations d'épargne du Canada en plus des avantages d'un REER.

La nouvelle Obligation à prime du Canada est particulièrement intéressante pour votre REER dans la mesure où elle propose un taux de rendement plus élevé avec une possibilité d'encaissement une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants. L'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, est encaissable en tout temps. Les deux titres sont garantis à 100% par le gouvernement du Canada avec possibilité de placement au FERR; le montant d'achat minimum est de 100\$. Ils peuvent d'autre part être placés dans un REER autogéré ou un REER conçu pour les détenir exclusivement. Si vous choisissez l'option de placement exclusif REER ou FERR, la souscription minimale est établie à 500\$.

Il est plus facile que jamais d'acheter les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada. En plus de ne comporter absolument aucuns frais, elles peuvent dorénavant être souscrites par téléphone en composant le 1 800 575-5151. Bien entendu, elles sont en vente comme toujours à votre institution bancaire ou financière.

2000 Canada NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE Canada

Vous pourrez désormais en acheter par téléphone en composant le 1 800 575-5151.

Visitez notre site Web à www.oec.gc.ca pour tout complément d'information.
*Ce taux s'applique également aux Obligations d'épargne du Canada de l'émission 58, datée du 1^{er} mars 1999, pour l'année commençant le 1^{er} mars 2000.

ÉDITORIAL

Proposition morte au feuilleton



Michel MORIN

Une partie de l'avenir du Québec devait se jouer en fin de semaine ici même à Sherbrooke. C'est que, de l'avis de plusieurs, les militants péquistes de l'Estrie devaient envoyer un message clair à l'ensemble de leurs contemporains du Québec, et surtout aux bonzes du Parti québécois, en marge de l'impulsion à donner à la prochaine campagne référendaire. Résultat : rien. Et

tout à la fois.

Les militants de l'Estrie avaient à décider s'ils faisaient leur proposition voulant que le gouvernement du Parti québécois soit autorisé à tenir des référendums dans le but avoué de rapatrier d'Ottawa des pouvoirs primordiaux à l'essor du Québec. Cette approche s'imbrique parfaitement dans la position que défend maintenant avec conviction l'ancien conseiller spécial des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, Jean-François Lisée, maintenant retourné à la plume. On s'attendait à un débat passionné mais la proposition de Sherbrooke, qui n'est rien d'autre en fait que la proposition Lisée, n'a finalement pas soulevé de poussière. Comme elle n'a pas trouvé preneur. Attaquée de toutes parts, taillée en pièces, devenue insipide, inodore et sans sa-

veur, cette proposition, même en lambeaux, n'a pas réussi à passer la rampe.

Il faut dire que le premier ministre Bouchard n'avait rien pris à la légère pour battre en brèche cette proposition émanant des militants de l'Estrie, une région beaucoup plus branchée sur l'opposition que sur le pouvoir. Nul autre que son bras droit, le vice-premier ministre Bernard Landry, avait eu le mandat de venir faire contrepoids à la proposition Sherbrooke-Lisée. On aura beau dire que M. Landry est le ministre responsable de l'Estrie et qu'à ce titre, sa présence à Sherbrooke s'expliquait d'elle-même, il demeure que le vice-premier ministre aurait pu aisément justifier un calendrier trop serré, si le gouvernement n'avait pas senti qu'il y avait péril en la demeure. Avec force conviction, M. Landry a rappelé que le concept de souveraineté n'avait cessé de gagner des adeptes au fil des décennies et que, inéluctablement, les souverainistes finiraient bien par afficher une victoire lors d'un éventuel référendum portant sur cette seule souveraineté.

Que cette démonstration ait été faite ou pas par M. Landry n'aurait probablement rien changé au sort final de la proposition. Parce que, sur le fond, les militants souverainistes ont flairé le ressac que pourrait provoquer, dans l'opinion publique, le sens de l'approche pré-

conisée par Jean-François Lisée. À vouloir tenir un référendum sur le bout des lèvres sans aborder franchement et ouvertement la souveraineté, le gouvernement du Parti québécois risque de provoquer un schisme encore plus grand au sein de ses alliés orthodoxes. Sans compter un repli certain de l'opinion publique, celle-là même qui est nationaliste un jour et carrément indépendantiste le lendemain.

Si le congrès de Sherbrooke était à ce point important pour une partie de l'avenir du Québec, il a eu l'effet contraire pour Jean-François Lisée et sa proposition qui vient de prendre sérieusement du plomb dans l'aile. Comme l'hirondelle qui ne fait pas le printemps, le sort qu'ont réservé les militants de l'Estrie à la proposition Lisée ne signifie peut-être pas que l'idée a cessé de faire son chemin. Mais on peut d'ores et déjà anticiper que les embûches se multiplieront sur le chemin de ceux et celles qui sont fervents de la tenue de référendums sectoriels.

Jacques Parizeau envisage déjà la défaite du Parti québécois aux mains des libéraux de Jean Charest; Jean-François Lisée croit que les libéraux fédéraux de Jean Chrétien feront des gains substantiels au Québec. À les entendre parler, la souveraineté du Québec ne sera plus bientôt qu'un rêve dans l'imaginaire d'une minorité de militants péquistes. Et s'ils avaient raison?

LETTRE OUVERTE



Travail inachevé

M. Jacques Pronovost
Rédacteur en chef
La Tribune

Communiqué de presse du Comité de parents de la Commission scolaire des Sommets, parution dans La Tribune mercredi 9 février 2000, page A-10. Lettre ouverte

Pour faire suite à la parution citée en rubrique, j'aimerais porter à votre attention les éléments suivants:

I) Notre communiqué de presse ayant été traité par la voix «Lettre ouverte» et non par celle d'un article signé d'un journaliste, le Comité de parents de la Commission scolaire des Sommets aurait apprécié que le titre de son texte à savoir «Les parents de la Commission scolaire des Sommets réitèrent leurs positions» soit reproduit tel quel, d'autant plus qu'il reflétait l'essence même du texte.

II) Au premier paragraphe, on devait lire «... s'oppose toujours à l'adoption du Plan triennal sur les bassins d'alimentation...» et non les besoins.

III) Au deuxième paragraphe, on devrait lire «... Quant à la consultation, elle n'a pas été proactive...» au lieu de rétroactive.

En autant que le Comité de parents est concerné, ces précisions s'avèrent importantes.

En effet, le Comité de parents de la Commission scolaire des Sommets veut mettre au fait la population que les élus doivent refaire leurs devoirs relativement au «Plan triennal 2000-2003 de répartition et de destination des immeubles» car ils n'ont pas pleinement joué leur rôle en ce qui a trait à l'analyse des besoins, aspirations, désirs des personnes qu'ils représentent. Cependant, l'action du Comité de parents se veut positive et constructive.

J'espère que ces précisions sauront vous permettre d'apporter les corrections nécessaires.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.

Diane Lallier
Présidente du Comité de parents de la Commission des Sommets

Substitut d'argent

Donnez-moi 100 000 piastres et j'oublie tout. Étant plus jeune, l'on m'a souvent traité de tous les noms et même encore aujourd'hui.

Alors, comment pourrais-je dire que l'argent est intelligent si seul l'homme et l'animal ont un cerveau. Et si c'est simplement pour vanter vos ingénieurs, et bien vous abaissez les

autres car tout le monde est intelligent à sa façon.

Et puis, soit dit en passant, Monsieur, ce n'est pas de l'argent, c'est un substitut d'argent.

Serge Côté
Sherbrooke

Bonne fête!

La Tribune a passé le cap des 90 ans hier, le 21 février 2000. Plus de 300 personnes avaient célébré cet anniversaire un peu à l'avance dans le cadre de la soirée du Mérite estrien, le 3 février. Dans une édition spéciale, le journal avait fait partager ces moments à tous ses clients et amis. De nombreux lecteurs, annonceurs ou supporteurs ont fait état de leurs souhaits, remerciements et félicitations à cette occasion.

Hier, au rappel de la date anniversaire du journal et de sa fondation par le sénateur Jacob Nicol, plusieurs autres ont joint leur voix pour souhaiter un bon anniversaire au journal en le faisant à l'attention des artisans d'aujourd'hui, fidèles héritiers de ceux qui ont fait de La Tribune ce qu'elle est devenue au fil des ans.

Paul Bourque, lecteur assidu et féru d'histoire, nous rappelait amicalement quelques coquilles des textes historiques et soulignait le travail des gens de La Tribune qu'il a bien connus il y a plusieurs années. Il nous souhaite un bon anniversaire et longue vie.

Un lecteur de Granby, Georges

Dufresne, qui a probablement lu le texte de Pascale Breton dans l'édition internet de La Tribune, souhaite par courriel un bon 90e à tous les employés du journal.

Le président de la Chambre de Commerce de East Angus et sa région, Gaétan Roy écrit par télécopie: «Sincères félicitations pour votre 90e anniversaire de fondation et merci pour l'excellente coopération. Continuez votre bon travail.»

Au personnel et à la direction de La Tribune, Maxime Doyon de East Angus écrit: «Bravo pour cet anniversaire; je garde un bon souvenir de mon passage comme correspondant des villes frontalières à La Tribune durant 20 ans (1966-1979) et (1983-1989).»

Quant au maire de la ville de Sherbrooke, Jean Perrault, il a destiné un magnifique bouquet de fleurs au président et éditeur Raymond Tardif avec ses tous ses souhaits destinés aussi à tout le personnel du journal.

Merci des ces attentions délicates.



OPINION

Empiètement fédéral dans la santé

Monsieur le premier ministre
Jean Chrétien

À l'ère d'une longue et difficile période où la pleine accessibilité de la population aux services de santé n'a cessé de se détériorer, en raison des diminutions de transferts institués par votre gouvernement, la Fédération des médecins spécialistes du Québec ne saurait trop insister sur l'urgence de réinvestir dans ces services que vous avez toujours considérés comme une source de fierté. Dans la situation actuelle, un constat s'impose: les réformes mises de l'avant par les autorités provinciales afin d'atténuer les effets des réductions de transferts fédéraux ont atteint leurs limites.

Votre gouvernement a entrepris en 1994-1995 de se désengager partiellement du financement des programmes de santé. Tous les intervenants qui vivent au jour le jour auprès des malades dans le secteur hospitalier s'accordent pour imputer les difficultés actuelles du système au sous-financement des soins de santé. Avec la décroissance des ressources matérielles, autant en termes d'équipements diagnostiques et thérapeutiques que de disponibilité des salles d'opération et des autres installations hospitalières, l'accessibilité aux soins de santé est manifestement compromise, comme en témoigne l'allongement des listes d'attente. La qualité des soins en subira inévitablement les contrecoups si la situation perdure; de plus, nous ne pourrions être en mesure de relever l'important défi que représente le vieillissement de la population.

La Fédération des médecins spécialistes du Québec représente les 33 associations regroupant 7500 médecins spécialistes, dont plus de 6000 en pratique active dans le milieu hospitalier. Depuis 35 ans, sa mission est de défendre les intérêts économiques,



Pierre Gauthier

professionnels et scientifiques de ses membres. Dans cette optique, nous avons reçu favorablement la volonté exprimée récemment par votre gouvernement de réinvestir dans la santé. Par contre, nous sommes perplexes devant l'empîement des programmes fédéraux sur les compétences provinciales. À cet effet, nous aimerions citer M. Pierre Elliott Trudeau, qui écrivait en 1957 dans Cité Libre: «*Dès lors, si un gouvernement dispose d'une telle surabondance de revenus qu'il entreprend d'assurer la partie du bien commun qui n'est pas de sa juridiction, la présomption se crée qu'un tel gouvernement a pris plus que sa part de la capacité taxable.*»

Tout comme les représentants des ministères provinciaux de la Santé, nous constatons que votre gouvernement cherche à imposer les programmes de soins de santé à domicile et de soins communautaires, qui semblent constituer l'essentiel de l'initiative fé-

dérale en vue d'augmenter le financement des soins de santé. À la Fédération des médecins spécialistes du Québec, nous sommes étonnés de voir que votre gouvernement veut instituer un programme de soins à domicile qui contrevient à l'autonomie de gestion des gouvernements provinciaux.

La Constitution canadienne reconnaît que le domaine de la santé est de la compétence des gouvernements provinciaux. C'est à ces derniers que revient la responsabilité de définir les politiques, dans le respect des priorités et spécificités de chaque province.

Par ailleurs, nous déplorons que les programmes proposés n'accordent aucune attention à la médecine hospitalière. Rien n'y est prévu pour rattraper le retard technologique que la carence de financement a provoqué et qui se solde par un manque criant d'équipements de pointe et le non-remplacement des équipements défectueux. Les besoins en termes d'immobilisations ne reçoivent pas plus de considération.

Nous accueillons donc avec satisfaction le fait que votre gouvernement ait décidé de réinvestir dans le domaine de la santé, concédant ainsi que le système est sous-financé. Au moment où les dernières retouches au budget sont apportées, la Fédération des médecins spécialistes du Québec joint sa voix à ceux qui vous demandent instamment de rétablir les transferts à un niveau permettant aux provinces d'offrir une meilleure accessibilité aux soins de santé, dans le respect de la juridiction des provinces sur la santé.

Acceptez, Monsieur le premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pierre Gauthier, M.D.
Président
Fédération des médecins spécialistes du Québec

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESSIION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller Stéphane Garant Adjoint	André Robarge Directeur	Steve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	Pierre Vallée Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Casteau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

Approvisionnement en eau à Stukely-Sud

Gazoduc TQM considère avoir assez déboursé

Pascale BRETON
Sherbrooke

La compagnie Gazoduc TQM a fait les démarches nécessaires afin de trouver une nouvelle source de façon à augmenter le débit du puits de la municipalité de Stukely-Sud, mais ne veut pas débourser continuellement pour le problème d'eau qui y sévit.

Bruno Saint-Laurent, directeur de l'ingénierie chez Gazoduc TQM, affirme que le problème d'approvisionnement en eau que connaît la municipalité

n'est pas dû aux travaux de creusement pour installer un pipeline de gaz naturel.

«Le problème d'eau n'est pas nouveau à Stukely-Sud et déjà lors des audiences publiques, cela était ressorti des consultations. Il est vrai que le débit de l'eau a baissé de 90 litres par minute à environ 60 litres/minute, mais tout a été rétabli après les travaux», affirme-t-il.

M. Saint-Laurent explique que Gazoduc TQM a déjà déboursé une somme de 91 000 \$ pendant l'année 1999 pour le transport et l'approvisionnement

en eau de Stukely-Sud, en plus d'une première somme de 35 000 \$ en 1998, pendant les travaux.

«Nous avons aussi dépensé une somme de 75 000 \$ pour des travaux de forage», précise aussi M. Saint-Laurent.

Depuis le mois de novembre dernier, TQM a cependant cessé de débourser pour le transport d'eau en camion-citerne afin d'alimenter les puits de Stukely-Sud.

«Nous avons installé une pompe plus puissante au cours du mois de décembre ou janvier afin d'augmenter le

débit du puits de la municipalité, mais je ne connais pas les résultats», déclare toutefois M. Saint-Laurent.

Dans l'édition de samedi de *La Tribune*, le maire de Stukely-Sud, Richard Lacroix, décriait vivement le problème d'alimentation en eau dont souffre la municipalité.

Il expliquait notamment qu'avant le passage de Gazoduc TQM, à l'automne 1998, le débit de l'eau était de 90 litres/minutes comparativement à moins de 60 litres actuellement et que depuis, la municipalité doit acheter son eau et la faire transporter chaque jour par camion-citerne.

M. Lajoie disait également avoir un atout dans sa manche puisqu'une entente a été signée avec TQM indiquant que la compagnie devait fournir une source de 130 litres par minute.

«Nous avons signé une entente avec la MRC afin de trouver une source de 40 litres par minute et une autre avec la municipalité de Stukely-Sud indiquant une source totale de 130 litres/minute», confirme M. Saint-Laurent.

«Mais nous avons fait des explorations et ça n'a donné aucun résultat. Nous en sommes venus à la conclusion que nous avons fait les démarches nécessaires, mais que nous ne pouvons pas continuer de payer sans arrêt pour leur manque d'eau.»

Linéart Communication et Cogéco décrochent un premier prix canadien

Sherbrooke (PB)

L'agence de publicité Linéart Communication ainsi que le réseau Cogéco Télévision se sont particulièrement distingués au concours pan-canadien Retail Comp du TVB 1999.

Ils ont remporté le premier prix dans la catégorie «Services professionnels» pour une annonce télévisée sur le Centre Saint-Michel de Sherbrooke, conçue pour la rentrée scolaire de l'automne dernier.



De gauche à droite, Roger Fillion, dir. du Centre Saint-Michel, Sabine Gauthier, réalisatrice de la publicité pour Linéart Communication et Claude Lévesque, p.-d.g. de Linéart.

«On ne s'y attendait pas du tout et on est évidemment très content, d'autant plus que notre concept n'a pas été facile à vendre, il était assez particulier», explique Claude Lévesque, le président et directeur général de Linéart Communication.

L'idée innovatrice vient surtout de la musique, basée sur «Sacré Charlemagne» et qui se termine avec «Sacré Saint-Michel», un concept développé par François Jasmin de la Bande originale.

C'est à la demande du Centre Saint-Michel, notamment par le biais de son directeur Roger Fillion que l'équipe de Linéart a été appelée à travailler sur le sujet du retour aux

études à ce centre de formation pour adultes.

«C'est véritablement le grand public qui a voté pour notre publicité et pour nous, c'est une grande reconnaissance. Elle nous montre la bonne réputation des gens face à la publicité, ce qui est très important dans notre milieu. En plus, le prix provient d'un concours fait à travers le Canada en-

tier, avec beaucoup plus de concurrents anglophones», souligne également Claude Lévesque.

La direction de Cogéco Télévision, soit CKSH et TQS Estrie, a pour sa part présenté l'annonce publicitaire au concours, comme elle le fait chaque année pour plusieurs concepts qu'elle présente à la télévision.

ERRATUM

Veillez noter ce qui suit au sujet du cahier d'annonces intitulé « Super prix de solde ».

Page 3 : magnétoscope 4 têtes 45-1933-8. Contrairement à ce qui est indiqué, ce modèle n'est pas de haute fidélité. Nous regrettons les ennuis que cela peut vous occasionner.

15428

Réinvestissement en éducation

La FEUS dépose une pétition

Sherbrooke

La Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS) entreprend une autre action pour appuyer les demandes de réinvestissement en éducation. Elle soumet en effet une pétition de plus de 900 noms au député de Sherbrooke et chef libéral, Jean Charrest, afin que celui-ci puisse la déposer à l'Assemblée nationale.

Le président de la FEUS, Sacha Plamondon, écrivait récemment dans une lettre ouverte publiée dans *La Tribune*: «Des gens, jeunes et vieux, veulent s'instruire ou parfaire leur formation et se rivent le nez sur une baisse de la qualité de l'enseignement et des services (...)» C'est dans cette optique que la Fédération a effectué des sorties médiatiques, une manifestation le 16 février et, aujourd'hui, qu'elle achève une pétition.

Rassemblant en peu de temps un nombre élevé de signatures, la pétition demande au gouvernement du Québec qu'il s'engage incessamment à financer de manière adéquate les universités québécoises, vu «l'influence néfaste de leur piètre situation financière sur la qualité de l'éducation et les services offerts à la population étudiante.

«L'ironie du sort, c'est que le ministre Legault tient un double discours: il se plaint du manque de financement dans le réseau scolaire, mais il détient, en sa qualité de vice-président du Conseil du trésor, les leviers pour changer les choses», fait remarquer M. Plamondon.

La FEUS souhaite, par sa pétition, créer un débat sur le refinancement en éducation et faire entendre la voix des étudiants de l'Université de Sherbrooke.

Sceptique face au Sommet de la jeunesse

Sherbrooke

À quelques heures de l'ouverture du Sommet du Québec et de la jeunesse, la population étudiante de l'Université de Sherbrooke demeure sceptique en ce qui a trait aux résultats réels de ces trois jours de consultation.


«Nous apprenons ce matin (hier) que le gouvernement du Québec entend dégager 250 millions \$ pour le Sommet. Cet engagement, selon nous, brime les idées qui pourraient surgir des discussions, oriente les débats et nous confirme que le gouvernement a déjà tiré les conclusions de son propre processus de consultation, explique Sacha Plamondon, président de la FEUS. Entre Louis XIV et le gouvernement Bouchard, il n'y a qu'un pas.»

La Fédération étudiante, lors d'une rencontre avec le ministre Legault à la fin de janvier dernier, avait formulé ses attentes vis-à-vis ce Sommet: un réinvestissement en éducation, des leviers permettant une insertion socio-professionnelle pour les diplômés et des mesures afin de contrer le décrochage scolaire. «Le gouvernement a créé beaucoup d'attentes chez la jeunesse québécoise. Du Sommet de la jeunesse, lors des élections de 1998, on est passé au Sommet du Québec et de la jeunesse. Faut-il y voir d'autres conditions gagnantes pour le Parti québécois?», questionne M. Plamondon.

Consciente que la politique de la chaise vide n'est pas la meilleure solution pour décider de son avenir, la FEUS sera représentée par la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) au Sommet. Elle croit qu'il y a tout de même des limites à tout et elle entend bien suivre de près ces trois jours de délibérations.

SUNFIRE de Pontiac.

Enfin une vedette du sport avec un contrat raisonnable.




Le coupé sport qui démarre avec passion, à un prix qui ne vous fera pas reculer.

Options de paiement	
Comptant (ou échange équivalent)	Mensualité
0 \$	258 \$
1 498 \$	218 \$
2 548 \$	188 \$

188 \$/mois*
Location 36 mois
Transport et préparation inclus

1,9%
à l'achat ou à la location***



PONTIAC

16 398 \$
à l'achat**


La nouvelle **SUNFIRE** ENSEMBLE VALEUR 2000

À ce prix, la Sunfire vous est offerte avec l'Ensemble Valeur 2000

- Nouvelle boîte manuelle GETRAG 5 vitesses • Lecteur de disques compacts avec 6 haut-parleurs • Roues de 15 po
- Système antiblocage aux 4 roues • Sacs gonflables cotés conducteur et passager
- Dispositif antivol PASSLockII • Moteur 4 cyl. 2,2 L de 115 HP • Siège arrière à dossier rabattable • Assistance routière

La Sunfire. La passion de conduire.

L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec vous suggère de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock, comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Sujet à l'approboration du crédit. ** Paiements mensuels basés sur un bail avec versement initial (voir tableau de mensualités). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Dépôt de sécurité d'au plus 300 \$ et première mensualité exigés à la livraison. Frais de 12¢ du km après 60 000 km. Possibilité d'acheter le véhicule à la fin du bail pour 8 443,20 \$.** À l'achat, préparation incluse, transport (710 \$) et taxes en sus. Le concessionnaire peut fixer son propre prix. ***Taux de financement de 1,9 % disponible jusqu'à 36 mois à la location et jusqu'à 48 mois à l'achat. Exemple de financement de 15 000 \$ à 1,9 %: 48 versements de 324,77 \$, coût en intérêts de 588,97 \$, coût total de 15 588,96 \$. Rabais aux diplômés taxables et accordé selon les critères du manufacturier. ****Marque déposée de General Motors Corporation. Banque TD, usager agréé. Une commande (ou échange) de véhicule peut être requise. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com



AUGMENTEZ VOS CRITÈRES, PAS VOS COÛTS.

CHRYSLER

le génie exprimé avec passion



NEON LE 2000

- Moteur de 2 litres, 16 soupapes, 132 ch • Transmission manuelle à cinq rapports • Roues de 15 po en aluminium • Climatiseur • Radiocassette AM/FM stéréo/lecteur multi-CD intégré • Suspension indépendante aux quatre roues • Protection 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur

FINANCEMENT À L'ACHAT DE

0% **

JUSQU'À 60 MOIS

LOCATION À

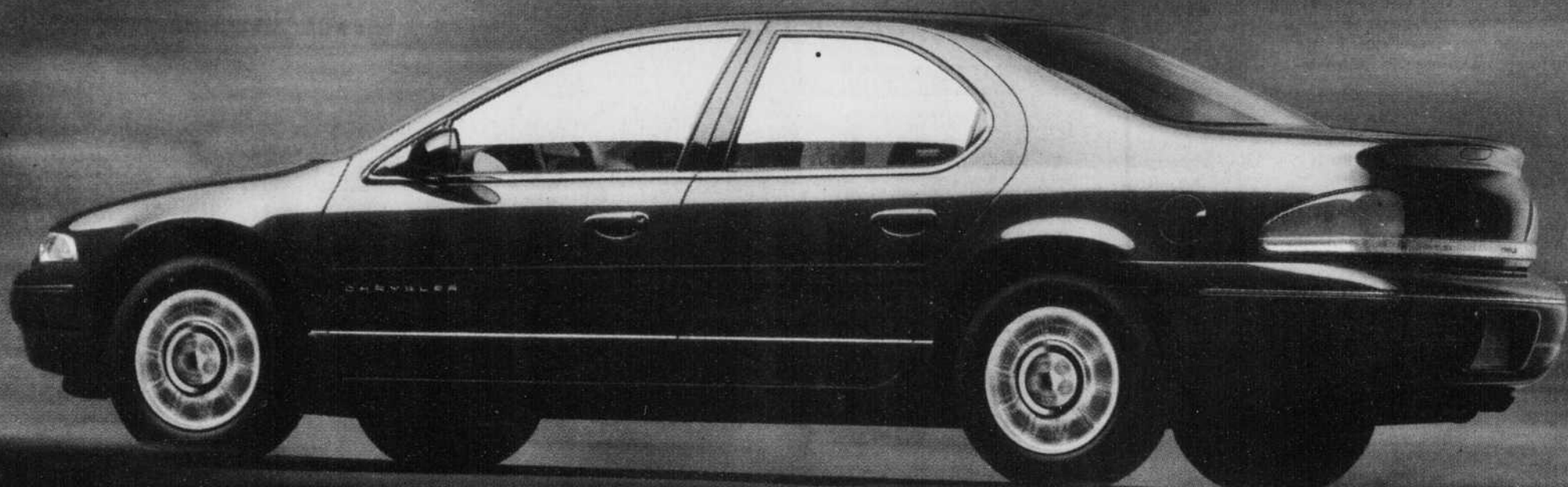
229\$[±]

PAR MOIS

Terme de 48 mois. Comptant initial de 2 400 \$. Aucun dépôt de sécurité.
Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

Ajoutez la transmission automatique pour seulement 8 \$[±] de plus par mois.OPTIONS DE LOCATION
DE 48 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
229 \$ [±]	2 400 \$
249 \$ [±]	1 470 \$
281 \$ [±]	0 \$



CIRRUS LX 2000

- Moteur de 2,4 litres, DACT, 16 soupapes • Transmission automatique • Climatiseur • Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage électriques • Régulateur de vitesse • Glaces teintées • Radiocassette AM/FM stéréo avec six haut-parleurs

ACHAT À

19 679\$*

OU

LOCATION À

279\$[±]

PAR MOIS

Terme de 36 mois. Comptant initial de 3 425 \$.

Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
279 \$ [±]	3 425 \$
329 \$ [±]	1 770 \$
381 \$ [±]	0 \$

INTREPID 2000

- Moteur V6 en aluminium de 2,7 litres, DACT, 24 soupapes, 200 ch • Transmission automatique à quatre rapports • Climatiseur • Rétroviseurs, glaces et verrouillage électriques • Régulateur de vitesse • Suspension indépendante aux quatre roues • Radiocassette AM/FM stéréo

ACHAT À

22 519\$*

OU

LOCATION À

329\$[±]

PAR MOIS

Terme de 36 mois. Comptant initial de 3 635 \$.

Taxe sur le climatiseur, transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
329 \$ [±]	3 635 \$
389 \$ [±]	1 650 \$
439 \$ [±]	0 \$

www.daimlerchrysler.ca

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep^{MD}

* Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61 200 km, au taux de 12 ¢ le km. † Le premier versement sera exigé. Aucun dépôt de sécurité requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 100 800 km, au taux de 8 ¢ le km. †† Comptant initial ou échange équivalent. Location pour usage personnel seulement. Rachat non requis. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Inc. * Transport et taxe sur le climatiseur en sus. Le prix reflète l'allocation du fabricant consentie au concessionnaire. ** Taux de financement de 0 % à l'achat jusqu'à 60 mois sur toutes les Neon 2000. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Inc. †, ††, ††† Tarifs mensuels et prix d'achat établis d'après la description des véhicules ci-dessus, soit la Neon 2000 210 + ROW + WIA, la Cirrus 2000 248 et l'Intrepid 2000 22C. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre/louer à prix moindre et avoir à commander. Ces offres sont exclues et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Photos à titre indicatif seulement. Jeep^{MD} est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep^{MD} du Québec